



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

5. VENTE DE TERRAIN SITUE RUE DE KERBERTRAND, A HABITAT 29

Exposé :

La Ville de Quimperlé dispose d'une parcelle cadastrée section AZ n°115 d'une superficie de 2325 m², rue de Kerbertrand.

L'O.P.H. départemental Habitat 29 a demandé d'acquérir ce terrain en vue d'y édifier un bâtiment collectif, en rez-de-chaussée, plus 2 niveaux avec attique, représentant au total 22 logements locatifs pour une surface de plancher de 1 477 m².

L'ensemble de cette opération prévoit 8 T2, 12 T3 et 2 T4. 6 logements seront labellisés « Bien vieillir en Finistère », avec adaptabilité maximale aux personnes à mobilité réduite. Le programme comprendra 15 logements PLUS et 7 PLAI (voir plan joint).

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 15 € le m². Habitat 29 a donné son accord sur cette base pour une surface d'environ 1 900 m².

Toutefois, les espaces extérieurs aménagés par HABITAT 29 seront rétrocédés à la Ville afin de limiter les charges ultérieures des locataires.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'O.P.H. départemental Habitat 29 à réaliser, dans le cadre de la programmation 2016 des logements sociaux, 22 logements locatifs, sur la parcelle cadastrée section AZ n°115p située rue de Kerbertrand, pour une superficie globale à céder d'environ 1 900 m²,
- de permettre, dans l'intervalle, à Habitat 29 de prendre possession de manière anticipée des lieux pour y mener les études et investigations nécessaires,
- d'autoriser Habitat 29 à construire sur le terrain concerné et de l'habiliter à effectuer toutes démarches utiles afin d'obtenir les autorisations nécessaires,
- de céder à Habitat 29 l'emprise du terrain nécessaire à la réalisation du projet au prix estimé par le service des domaines, soit 15 € le m²,
- de conserver, dans le cadre d'une rétrocession gratuite, la propriété des espaces extérieurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession des terrains.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 16 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ

